



**JUDO CLUB PONT DU CASSE**  
**Place Llança 47480 PONT DU CASSE**

Email : [judo.pdc@outlook.fr](mailto:judo.pdc@outlook.fr)

Sites : [pontducasse.ffjudo.com](http://pontducasse.ffjudo.com)

<https://www.facebook.com/judopontducasse/>

---

Chers parents, chers Judokas, chers Taïsokas, chers Jujitsukas,

Le bureau et Jérémy vous accueilleront pour les inscriptions et le début des cours dès le :  
**mercredi 11 septembre 2024** à partir de 14h30

**Horaires des cours :**

**LUNDI :**

17h30 à 18h30 mini-poussins/poussins/benjamins nés en 2013/14/15/16/17/18

18h30 à 19h30 Judo adultes à partir de minimes nés en 2011/2012

19h30 à 20h30 Taïso (gym, renforcement musculaire)

**MERCREDI :**

14h30 à 16h00 : Poussins confirmés (2015/16) / Benjamins à Adolescents (2014 et avant)

16h00 à 16h45 : Petits samourais (2019/2020)

17h00 à 18h15 : Pré-poussins (2017/2018) / poussins débutants (2015/2016)

18h30 à 19h30 : Judo-Jujitsu Adultes/ Adolescents

19h30 à 20h45 : Taïso (gym, renforcement musculaire) Adultes

**Tarifs 2024/2025 :**

Judo et le Jujitsu : licence et cotisation =170 euros

Taïso : licence et cotisation= 140 euros

**Documents à compléter/fournir :**

-licence et fiche d'inscription: documents reçus par email ou disponibles sur le site du club

-certificat médical :

*Pour les mineurs*, le certificat médical n'est plus obligatoire mais une attestation signée par les parents précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé a donné lieu à une réponse négative doit être complétée. Le certificat médical sera exigé dans le cas contraire.

*Pour les majeurs*, à 18 ans, puis tous les 5 ans à partir de 30 ans, ou pour une première inscription quel que soit l'âge, le certificat médical de non contre-indication à la pratique est obligatoire. En dehors de ces années-là, une attestation précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé a donné lieu à une réponse négative doit être complétée.

-Pass'Écolier : coupon de réduction à obtenir auprès de la mairie pour les enfants de la commune en primaire ou au collège

-Pass'Sport : code reçu par courrier ou sms pour réduction de 50€

-option: passeport Judo 8€ (obligatoire pour les compétitions)

**Moyens de paiement :**

-espèces

-chèque

-chèques vacances/coupons sport (ANCV)

Si vous avez des kimonos dont vous n'avez plus l'utilité vous pouvez nous les ramener.  
Le bureau se tient à votre disposition pour tous renseignements.

A bientôt,

Le bureau